

unanime de toutes les nations, & de tous les hommes: personne n'en a douté avant ces derniers siècles. Mr. Huet, étoit que toutes les Religions avoient puifé leur Théologie dans les Livres de Moÿse, dont ils avoient changé les Histoires, pour les accommoder à la fable. Iprétend, par exemple, que l'Adonis des Phéniciens, que le Mercure, l'Osiris, le Serapis, l'Anubis, & les autres Dieux des Egyptiens, que le Zoroastre des Perses, & les Divinités des Occidentaux. Que le Cadmus, l'Apollon, le Priape, l'Esculape, le Prométhée, & les autres Dieux des Grecs. Que le Janus, le Faunus, le Vertumnus, l'Evander des Latins. En un mot que tous les Dieux de la fable sont pris des Livres de Moÿse, dont on a déguité l'Histoire. Mais ces conjectures n'étant tout au plus que probables, ne peuvent pas servir de démonstration d'une vérité, qui est établie clairement sur des principes incontestables.

E par des témoignages authentiques des plus anciens Auteurs.] C'est une tradition continue de Auteurs depuis le tems qui approche de plus près Moÿse jusqu'à nous, & comme l'on ne peut douter, que le Poëme d'Homere ne soit de lui, parce que tous les Ecrivains, qui ont écrit depuis lui, le lui ont attribué, l'on ne peut non plus douter raisonnablement, que ces Livres ne soient de Moÿse. On apporte ordinairement l'autorité d'un certain Sanchoniaton, qu'on prétend avoir vécu avant la guerre de Troÿe, & avoir écrit l'Histoire des Phéniciens traduite en Grec par Philon de Biblos, où il y a plusieurs choses prises des Livres de Moÿse. Mais il n'est pas certain, que cet Auteur soit si ancien qu'on le dit. On prétend aussi, qu'Homere, & Heliodore ont pris plusieurs choses des Livres de Moÿse, & cela est assez probable. On dit la même chose des Philosophes, comme de Thales, de Pythagore, d'Anaxagore, de Socrate, & de Platon: mais tout cela se dit par conjecture. Il faut donc principalement s'arrêter aux témoignages des Auteurs, qui disent positivement, que Moÿse a été le Chef, & le Législateur des Juifs; tels que sont Manethon rapporté par Joseph au Livre premier contre Apion, Philocorus d'Arènes, dont parle l'Auteur, de l'exhortation aux Gentils attribuée à saint Justin; Polemon cité par le même Auteur, Eupolemus cité par Alexandre Polyhistor rapporté par Eusebe, Apollonius Molo cité par Joseph: Caïus cité par l'Auteur de l'exhortation aux Gentils. Diodore de Sicile rapporté par les mêmes Auteurs, & par saint Cyrille au Livre premier contre Julien, qui que dans nos exemplaires, il ne parle point de Moÿse, mais de Minus, qui est l'Osiris des Egyptiens, Cheremon Auteur de l'Histoire d'Egypte cité par Joseph. Trogue Pompée abrégé par Justin, qui fait Moÿse Auteur des Loix des Juifs. Nicolas de Damas cité par Joseph: Mendifus cité par l'Auteur de l'exhortation aux Gentils par Tarten, par Eusebe, par saint Cyrille, Strabon qui fait Moÿse Auteur de la Religion, & des Loix des Juifs. Apion, lequel quoiqu'il ennemi des Juifs, suppose, que Moÿse est Auteur de leurs Loix, Juvenal qui parle des volumes de Moÿse, Satyr. 14. Tradidit arcano quodcumque volumine Moses, Ptolomée d'Alexandrie qui l'appelle

le Législateur des Juifs, Pline, Tacite, Justia qui l'ont considéré de même. Nemenius a remarqué que Platon étoit un Moÿse grecifant. Longin loué le commencement de la Genèse, & le donne pour un exemple du sublime, appellent l'Auteur de ces paroles le sage Législateur des Juifs. Porphyre & Julien, écrivant contre la Religion des Chrétiens ont reconnu, que les Livres du Pentateuque étoient de Moÿse. Il faut ajouter à ces Auteurs ceux qui ont rapporté des Histoires qu'ils ont tirées manifestement des Livres du Pentateuque, comme Hecatée, Berofe, Abidene, Manethon, Eupolemus, Alexander, Polyhistor Artapanus, Demetrius le Juif, & les autres cités par Joseph dans son premier livre contre Apion, par l'auteur de l'exhortation aux Gentils, par saint Clement d'Alexandrie, & par Eusebe dans les Livres de la préparation Evangelique. Je passe sous silence Philon, Joseph, & les autres Juifs, qui supposent comme une chose certaine, que Moÿse est Auteur de la Loi des Juifs, entendant par ce mot les cinq Livres du Pentateuque. Le Pentateuque Samaritain nous fournit encore une preuve convaincante. Car après la division du peuple d'Israël faite sous Roboam fils de Salomon, les dix Tribus conservèrent le Pentateuque écrit en caractère Samaritain, qui est l'ancien caractère des Hebreux, d'où il faut conclure, que l'on avoit dès ce tems le Pentateuque en l'état qu'il est présentement, & qu'on l'attribuoit à Moÿse. L'on ne peut douter de l'antiquité du Pentateuque Samaritain, puisqu'il est écrit en caractères, qui n'ont plus été en usage depuis la captivité de Babylone. La version des Septante, qui est assurément tres ancienne, est aussi une preuve, que les Livres du Pentateuque sont de Moÿse. En un mot, tous ceux qui ont parlé du Pentateuque, soit Juifs, soit Chrétiens, soit Payens ont tous supposé comme une chose constante, que ces Livres étoient de Moÿse. C'est être bien téméraire d'opposer des conjectures tres-foibles au consentement general de tous les hommes.

Et ruiner par conséquent le fondement de nostre Religion.] Une des grandes preuves de la vérité de nostre Religion, c'est l'antiquité, qui est principalement appuyée sur l'antiquité des Livres de la Loi. Or s'ils ne sont point de Moÿse, s'ils portent fausement son nom, quelle preuve aura-t-on de leur antiquité? C'est donner occasion aux libertins de s'en moquer, & de les considérer comme des Livres fabuleux & faits à plaisir par de nouveaux Juifs depuis la captivité.

g. Quand ce qu'ils alléguent seroit véritable, ils prouveroient, seulement, &c.] Voici les objections que le Rabin-Aben Elra, Spinola l'Auteur du livre des Predamites, le Pere Simon & quelques autres proposent contre l'antiquité des livres de Moÿse, & les réponses qu'on y peut apporter, qui en font voir la faiblesse.

La premiere objection est tirée de ces paroles du Deuteronomie. Voici les paroles que Moÿse pronança devant tout le peuple d'Israël au delà du Jourdain, TRANS JORDANEM. Cela ne peut pas avoir été écrit, dit-on, par Moÿse, qui n'a point passé le Jourdain, non plus que le